

**POLITIQUE DE FINANCEMENT  
POUR LES ÉTUDIANTS AU PROGRAMME DE M.Sc. EN INFORMATIQUE**

Selon la politique de financement du DIRO, tout étudiant en deuxième année du programme de maîtrise (M.Sc.) en informatique avec le statut rédaction doit jouir d'un financement minimal garanti de 3 000 \$ par trimestre\* si sa progression est normale. Toutes les sources de revenus de l'étudiant sont comptabilisées à cette fin.

En acceptant de diriger un étudiant, et à moins d'une entente particulière avec ce dernier (laquelle doit être jointe au dossier et signée par les parties impliquées), le professeur s'engage à faire en sorte que la politique de financement énoncée ci-dessus soit satisfaite.

**À remplir par l'ÉTUDIANT :**

J'accepte la politique de financement énoncée ci-dessus.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**En caractère d'imprimerie**

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

**À remplir par le DIRECTEUR DE RECHERCHE :**

Je m'engage à ce que l'étudiant \_\_\_\_\_ jouisse d'un financement qui satisfasse la politique énoncée ci-dessus.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**En caractère d'imprimerie**

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\* Selon la définition de trimestre de l'Université, il y a trois trimestres (de 4 mois chacun) par année : automne, hiver et été.